

WEBINAIRE LONG MÉTRAGE DE FICTION

1^{er} septembre 2026 / 14h30 – 16h



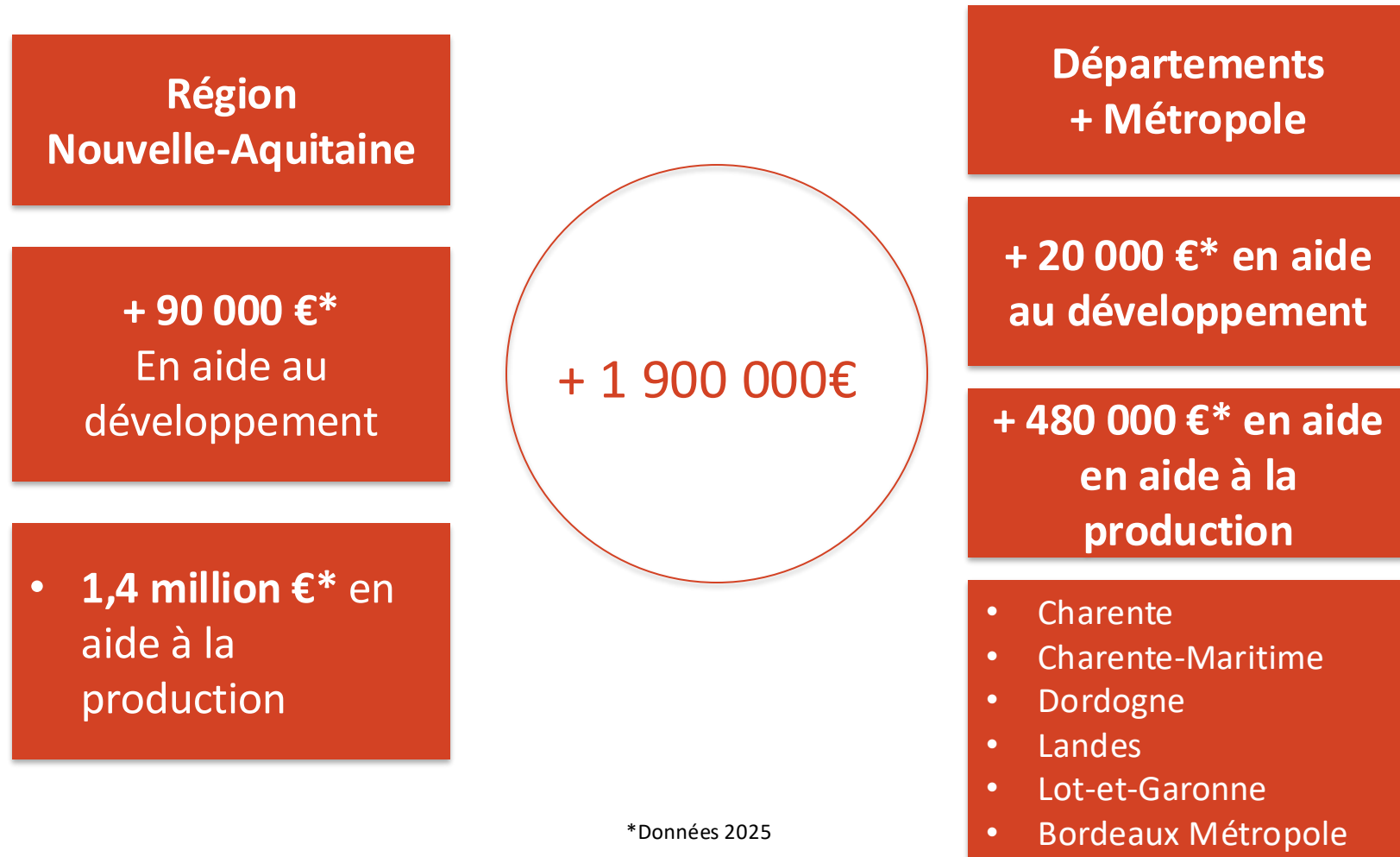
Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel



Coopération pour le cinéma et l’audiovisuel

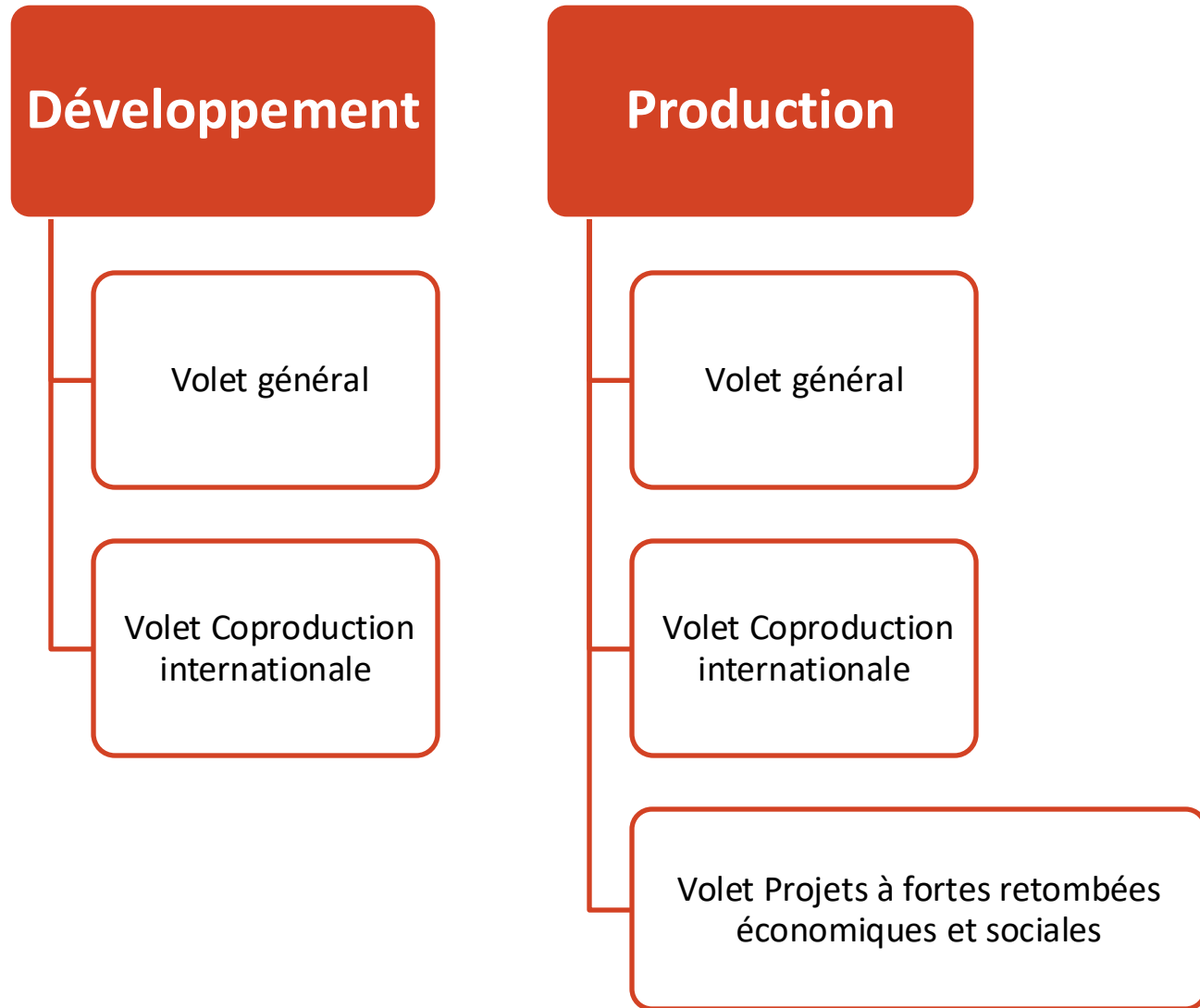
	DÉVELOPPEMENT	PRODUCTION
FICTION		
Longs métrages	Région + Départements	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	-	Région + Départements / Bordeaux Métropole
DOCUMENTAIRE		
Courts métrages	Région + Départements	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Départements	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Séries	Région + Départements	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	Région + Départements	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Magazines d’intérêt culturels	-	Région
Adaptation de spectacle vivant	-	Région
ANIMATION		
Courts métrages	-	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Longs métrages	Région + Département	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Séries	Région + Département	Région + Départements / Bordeaux Métropole
Unitaires	-	Région + Départements / Bordeaux Métropole



Calendrier 2026-2027

Session	Typologie	Dépôt
Sept 2026	Long métrage	07/09/2026
Janvier 2027	Long métrage	11/01/2027
Avril 2027	Long métrage	30/03/2027
Sept 2027	Long métrage	06/09/2027

Différents couloirs de dépôt



En amont du dossier

Prendre
connaissance du
règlement intérieur
et des fiches
récapitulatives
(règlement
d'intervention et
fiches descriptives)



Échanger avec le ou
la chargée de
mission pour votre
projet quelque soit
le type de l'aide
demandée



Vérifier la nécessité
de rendez-vous
préalables selon les
critères d'éligibilités
de vos projets

Les rendez-vous préalables sont obligatoires dans les cas suivants - (au minimum 3 semaines avant le dépôt)

DÉVELOPPEMENT

critère du lien fort avec le territoire

"Le sujet, l'histoire, les personnages ou les thématiques abordées trouvent un ancrage dans la région en explorant ses réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques. Cela peut passer par des récits inspirés de faits réels, des enjeux contemporains propres au territoire ou une mise en valeur de paysages et lieux emblématiques sans équivalent. Il propose une approche qui dépasse la simple illustration ou le décor et s'inscrit dans une réflexion vivante sur le territoire, son évolution, ses langues, ses habitants et leurs trajectoires."

PRODUCTION

projet à fortes retombées économiques

Afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique au titre des fortes retombées économiques et sociales, les porteurs ou porteuses de projets de fiction doivent obligatoirement solliciter un entretien préalable avec le service instructeur

REDÉPÔT

Votre projet a bénéficié d'une possibilité de pouvoir redéposer de la part des membres du comité, il nécessite néanmoins une étude préalable par le service instructeur pour vérifier que les changements apportés sont nécessaires à une nouvelle instruction.

Aide au développement (volet général et volet international)

Que soutient l'aide au développement ?

Cela comprend notamment :

L'écriture du scénario et les étapes préparatoires à la mise en production d'une œuvre.

- Rémunérations des auteurs et des autrices ; Acquisition de droits; Salaires et cotisations sociales : (personnels collaborant aux travaux de développement); Consultations ponctuelles d'experts artistiques, techniques ou juridiques
- Repérages
- Tests techniques : dépenses de tests d'effets spéciaux ou de maquettes; Essais de montage et de conception sonore.
- Recherche artistique : frais liés à la recherche et à la présélection d'artistes-interprètes.
- Documentation : dépenses d'expertise, de documentation et de recherche d'archives; Élaboration de supports de présentation : teasers, moodboards, dossiers artistiques ou traduction de documents pour la recherche de partenaires.
- Participation à des ateliers ou marchés professionnels dédiés à la phase de développement

Aide à la production

Que soutient l'aide à la production ?

- accompagner la réalisation effective des œuvres, en soutenant les différentes étapes de préparation, tournage, fabrication ainsi que de postproduction et finalisation
- Elle s'adresse exclusivement aux sociétés de production porteuses de projets de longs métrages destinés à une diffusion publique en salle dans des conditions professionnelles, conformément aux obligations réglementaires et contractuelles des diffuseurs

3 volets

- Aide à la production dite *classique*
- Aide à la production en *coproduction internationale*
- Aide à la production de projets à *fortes retombées économiques*

Complétude du dossier

TOUTES les pièces demandées sont obligatoires **SAUF** quand il est indiqué " le cas échéant"

En cas de pièce(s) manquante(s) : veuillez contacter le chargé ou la chargée de mission avant le dépôt.

Une mise à jour des pièces est possible environ 1 semaine avant le comité de présélection.

Toute demande doit impérativement être déposée **avant le début du tournage**. L'œuvre ne devra pas être terminée ni diffusée avant la réunion du comité d'experts et d'expertes.

Si critère de l'auteur régional	pièce essentielle pour l'éligibilité : avis d'imposition en Région
Si critère du producteur régional	vérifiez la définition ici

Critères d'éligibilité – Développement

1 critère minimum parmi les 3 suivants :

Être déposé par une **société de production** ayant contractualisé avec une autrice ou un auteur domicilié fiscalement et résident en région Nouvelle-Aquitaine

Être déposé par une **entreprise de production** établie en région Nouvelle-Aquitaine

Par son sujet, son histoire, les personnages ou les thématiques abordées trouvent un **ancrage dans la région** en explorant ses réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques.

⚠ Dans le cas où seul le critère d'ancrage régional est rempli, il est recommandé de contacter les services instructeurs, **minimum 3 semaines** avant le dépôt.

En cas de coproduction franco-française, le ou la bénéficiaire doit être à l'initiative du projet, être signataire du contrat de cession de droits avec l'auteur ou l'autrice, avoir la responsabilité financière, technique, juridique et artistique du projet, et en assurer la garantie de bonne fin. La coproductrice ou le coproducteur bénéficiaire de l'aide doit être paritaire ou majoritaire.

Critères d'éligibilité

Coproduction internationale

Deux projets maximum peuvent être déposés par une société de production.

Le projet doit être déposé par une **société de production établie en région Nouvelle-Aquitaine**

NB : La coproductrice ou le coproducteur français établi en région Nouvelle-Aquitaine est l'interlocutrice/interlocuteur unique des services instructeurs d'ALCA et de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Critères d'éligibilité – Production

Volet général - budget inférieur à 6 millions

2 critères minimum parmi les 5 suivants :

Être déposé par
**une société de
production ayant
contractualisé
avec un auteur ou
une autrice
domiciliée
fiscalement et
résidant en région
Nouvelle-
Aquitaine**

Être déposé par une
**entreprise de
production établie en
région Nouvelle-
Aquitaine**

Prévoir un
**tournage
significatif** sur le
territoire régional.

Faire appel de
manière
significative à des
**compétences
régionales
contractualisées
allant de la
préparation à
l'achèvement de
l'œuvre**

Justifier d'un **lien
culturel fort** avec la
Nouvelle-Aquitaine : par
son sujet, son histoire,
les personnages ou les
thématiques abordées
trouvent un ancrage
dans la région en
explorant ses réalités
sociales, économiques,
culturelles, linguistiques
ou historiques

En cas de coproduction franco-française, le ou la bénéficiaire doit être à l'initiative du projet, être signataire du contrat de cession de droits avec l'auteur, avoir la responsabilité financière, technique, juridique et artistique du projet, et en assurer la garantie de bonne fin. Dans le cas d'une coproduction déléguée, la coproductrice ou le coproducteur bénéficiaire de l'aide doit être paritaire ou majoritaire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS - PRODUCTION

Projets à fortes retombées économiques et sociales

Budget supérieur à 6 millions

2 critères minimum parmi les 5 suivants :

Être déposé par
**une société de
production ayant
contractualisé avec
un auteur ou une
autrice domiciliée
fiscalement et
résidant en région
Nouvelle-
Aquitaine**

Être déposé par une
entreprise de
production établie en
région Nouvelle-
Aquitaine

Prévoir un
tournage
significatif sur le
territoire régional.

Faire appel de
manière
significative à des
**compétences
régionales
contractualisées
allant de la
préparation à
l'achèvement de
l'œuvre**

Justifier d'un **lien
culturel fort** avec la
Nouvelle-Aquitaine : par
son sujet, son histoire,
les personnages ou les
thématiques abordées
trouvent un ancrage
dans la région en
explorant ses réalités
sociales, économiques,
culturelles, linguistiques
ou historiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS - PRODUCTION

Projets à fortes retombées économiques et sociales

Budget supérieur à 6 millions

Le projet doit justifier qu'au moins 10 % des dépenses totales de production prévisionnelles sont réalisées sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

L'attribution de l'aide est conditionnée à l'engagement du ou de la bénéficiaire à effectuer des **dépenses directes** HT (hors frais financiers et imprévus) représentant au minimum 160% du montant de l'aide accordée.

Ces dépenses réalisées en région sont retenues si elles font partie des catégories suivantes de dépenses éligibles, selon le du devis standard CNC :

- **Postes 2, 3, 4** : Personnel, équipe artistique, cotisations sociales et fiscales
- **Poste 5** : Décors, costumes, maquillage, coiffure
- **Poste 7** : Moyens techniques
- **Poste 8** : Postproduction image et son

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

Coproduction internationale

Présenter toutes les garanties d'obtention de l'agrément du CNC, condition préalable au premier versement d'une aide éventuelle

Possibilité d'être dispensé de l'agrément conformément au règlement de cette aide si obtention de l'Aide aux cinémas du monde

Être déposé par une société de production établie en région Nouvelle-Aquitaine

Être signataire des contrats de cession de droits ou un contrat de coproduction mentionnant la chaîne des droits d'auteurs.

En présence d'une autre coproductrice ou d'un autre coproducteur français, la société déposant la demande d'aide doit détenir au moins 50 % de la part française du financement. La part française dans le financement global du projet doit représenter au minimum 10 %

Plafond des aides et pourcentage de dépenses

DÉVELOPPEMENT		
	Plafond	Pourcentage de dépenses
Volet général et volet coproduction international	20 000 €	100%
PRODUCTION		
	Plafond	Pourcentage de dépenses
Volet Général	200 000 €	120%
Coproduction internationale	150 000 €	100% (Au moins 40%, de l'aide régionale doit être consacré au poste 8)
Projets à fortes retombées économiques	300 000 €	160%

Composition du dossier

Formulaires de dépôt :

- [Développement Fiction](#)
- [Production Fiction](#)
- [Coproducton internationale](#)

Liste des pièces à fournir disponible :

- [Fiche Développement Fiction](#)
- [Les fiches Production Fiction](#)
- [Fiches Coproduction internationale – Ecriture](#)
- [Fiches Coproduction internationale – Développement](#)
- [Fiches Coproduction internationale - Production](#)

4 composantes :

- Bloc artistique
- Bloc économique (modèles de devis et de plan de financement disponibles)
- Bloc administratif
- Fiche de demande et d'engagement/charte d'engagement Neo Terra

En langue française.

Tous élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est le bienvenu





BLOC ARTISTIQUE

regroupe les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet : scénario ou traitement, note d'intention, présentation du projet, biographies et filmographies des auteurs ou des autrices et des principaux collaborateurices artistiques.



BLOC ÉCONOMIQUE

rassemble les documents relatifs à la faisabilité et au financement du projet : budget prévisionnel, plan de financement, devis, calendrier de production, prévisions de dépenses en Nouvelle-Aquitaine et éléments relatifs à la production.



BLOC ADMINISTRATIF

comprend les pièces nécessaires à l'instruction et à la conformité du dossier : formulaires de demande, documents juridiques de la structure, attestations, RIB, justificatifs administratifs et fiscaux, ainsi que tout document requis par le règlement du fonds de soutien.

Pré-sélection - Auditions

01

Comités d'expertise

- Développement : 3 lecteurs ou lectrices (profils : auteurice/réalisateurice/producteurice)
- Production : 5 lecteurs ou lectrices (profils : auteurice/réalisateurice/producteurice/distributeurice)
- Rendez-vous téléphoniques possibles à l'issue des présélections et des auditions

02

Auditions :

- Échange entre les porteurs et les porteuses de projets (auteurice, producteurice le cas échéant) et les membres du comité.
- Apport de nouveaux éléments sur le projet depuis le dépôt
- Questions/réponses (vision auteur ou autrice, évolutions projet...).

Durée des auditions:

30 min

Lieux des auditions:
Bordeaux (MÉCA)

Établissement
d'un classement lors
des délibérations.

Modalités de sélection : présélections

Critères d'appréciation

ARTISTIQUE

- Qualité artistique, l'originalité et l'ambition du sujet
- Cohérence entre les intentions artistiques et les choix de production proposés
- Pertinence du projet au regard de la diversité culturelle, linguistique et artistique
- Expérience et les compétences des auteurs, autrices, réalisateurs, réalisatrices, producteurs, productrices et équipes artistiques et techniques impliquées
- Intégration des ressources, patrimoines, paysages, langues et initiatives régionales dans une démarche artistique cohérente

FAISABILITÉ/VIABILITÉ

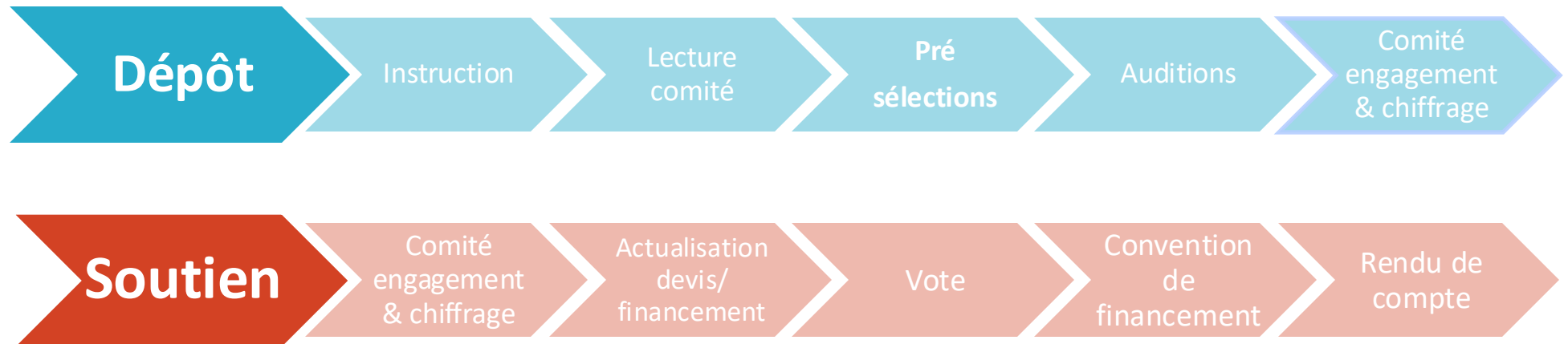
- Professionnalisme du projet, notamment au regard du respect des bonnes pratiques (contrats conformes au Code de la propriété intellectuelle, rémunération équitable, respect des conventions collectives)
- Faisabilité opérationnelle et financière
- Besoin avéré d'un soutien public pour assurer la faisabilité et l'ambition du projet

RETOMBÉES RÉGIONALES

- Participation effective à l'économie néo-aquitaine-
- Contribution du projet à l'aménagement du territoire et à la décentralisation de l'activité, avec une attention particulière aux projets développés hors des métropoles régionales
- Contribution à la structuration de la filière régionale
- Respect des engagements en matière d'éco-socio-conditionnalités : intégration de démarches écoresponsables, parité, inclusion et diversité

Fonds de soutien à la création pour le cinéma et l'audiovisuel

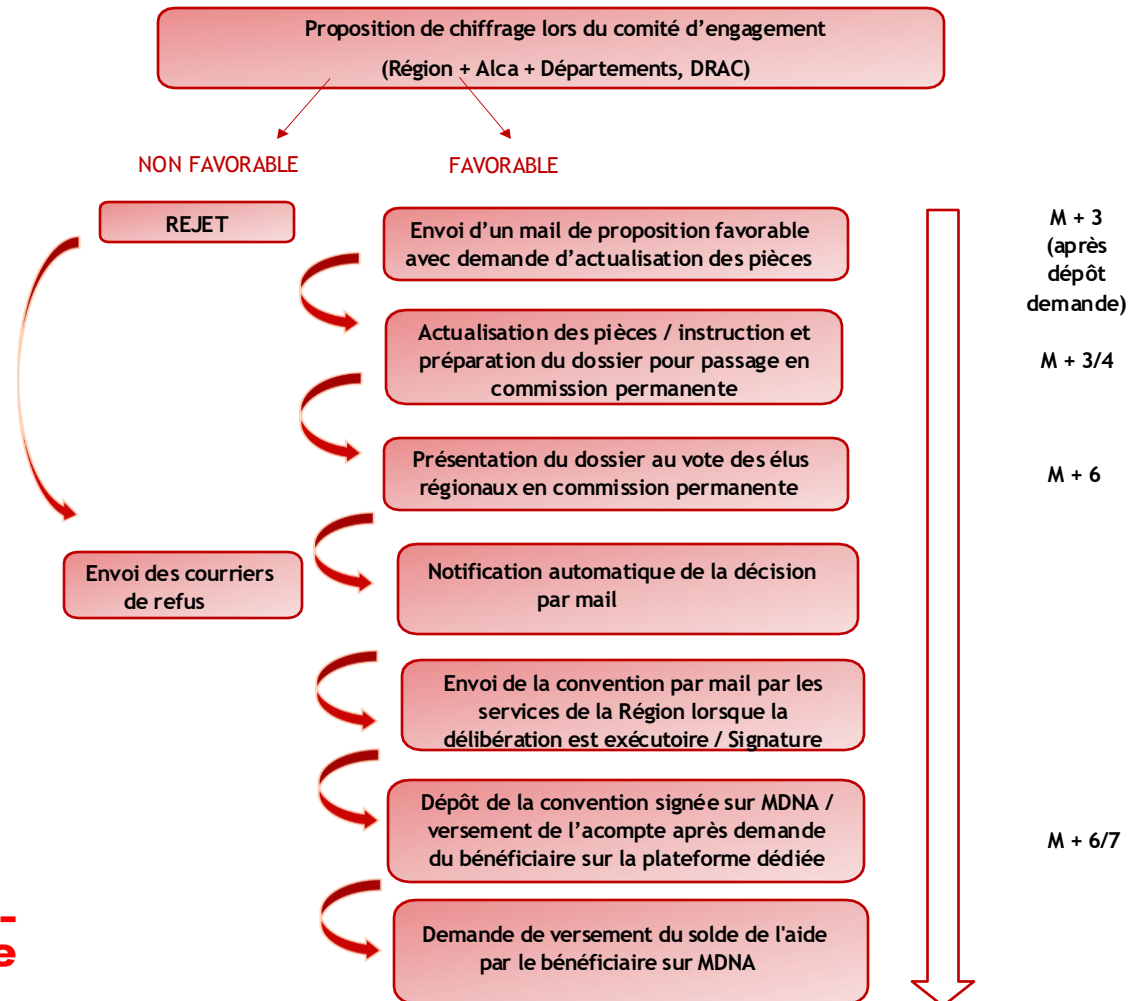
LONG MÉTRAGE DE FICTION – Webinaire



Fonds de soutien à la création pour le cinéma et l'audiovisuel

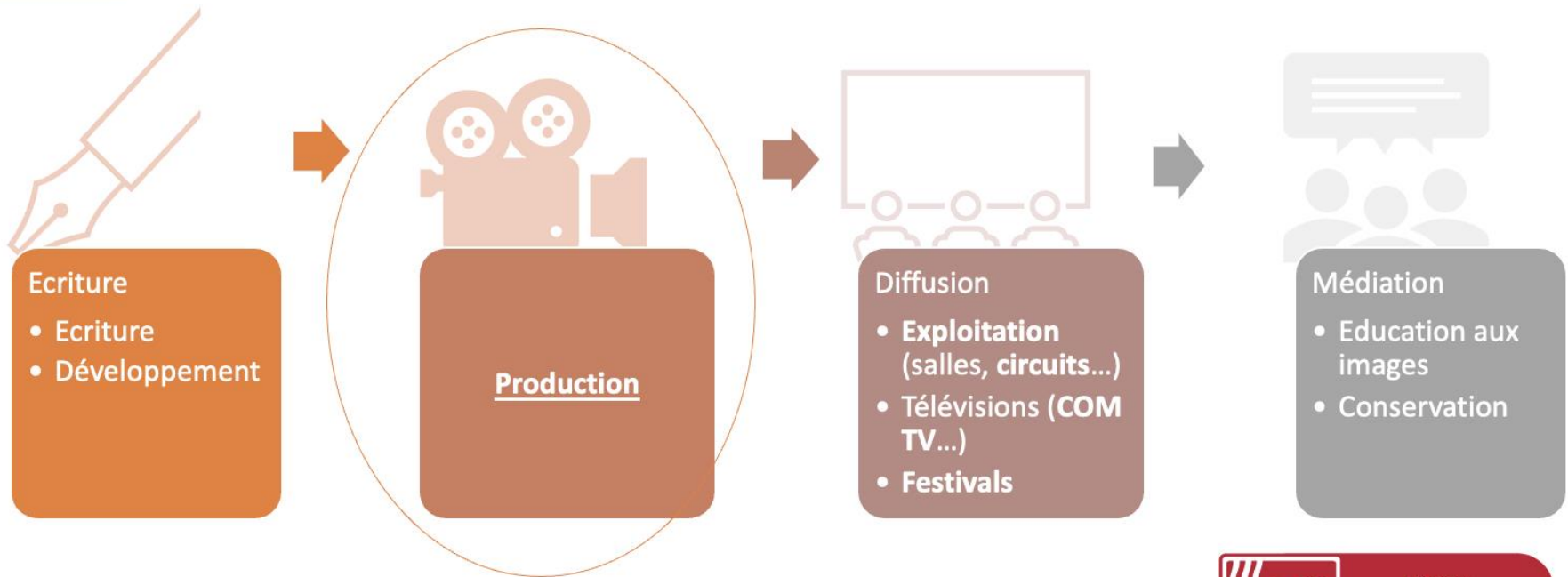
LONG MÉTRAGE DE FICTION – Webinaire

PROCESSUS DES DEMANDES D'AIDES A PARTIR DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE CHIFFRAGE





La production, champ prioritaire des ESC



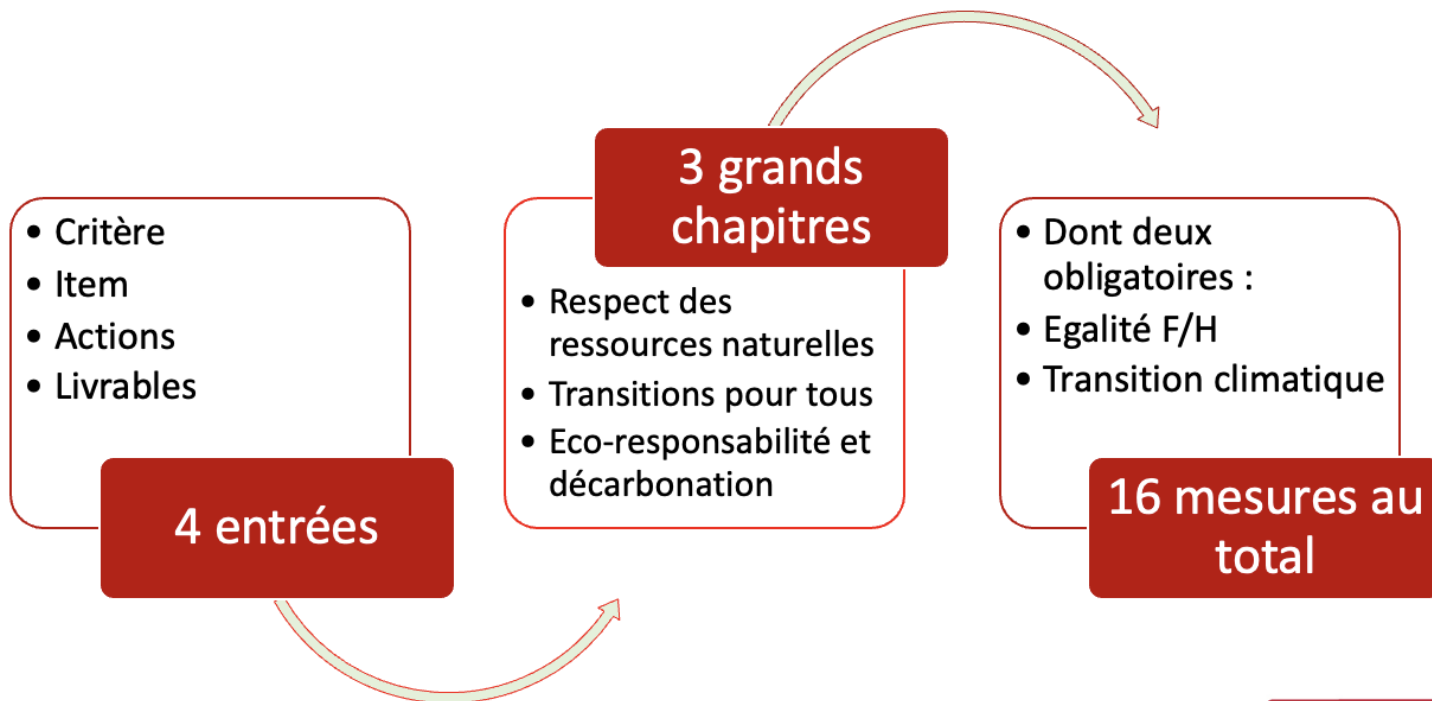


Des éco-socio-conditionnalités inscrites au sein du RI Fonds de soutien renouvelé (art. 9)

- Signature et engagement à respecter les principes de la « **Charte d'engagements** » pour chaque bénéficiaire d'une aide régionale dès le premier euro subventionné
- Des aides conditionnées selon leur montant et adossées à une **grille référentielle** :
 - > 2 mesures obligatoires pour les aides supérieures ou égales à 30 000 € et inférieures à 150 000 €
 - > 2 mesures supplémentaires obligatoires à choisir par le bénéficiaire pour les aides supérieures ou égales à 150 000 €



L'architecture générale de la grille



Focus mesure 1 : Egalité F/H – sensibilisation formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Mise en place de temps de formation sur les enjeux de VHSS à l'attention de l'ensemble des équipes projets

Rapport d'Index / communication des actions correctives / communication des quotas / communication des résultats atteints...

Niveau 2 -Calcul de l'index / mise en place des recommandations suite au calcul / élaboration d'une trajectoire de progrès sur un ou plusieurs items. Etablissement d'un document relatif à la politique sociale de l'entreprise. Désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés

Attestation de formation

Niveau 3 -Constituer une équipe technique paritaire et/ou une équipe encadrante paritaire (atteindre un minimum de 40 % de femmes)

La part de femmes et la part d'hommes au sein de l'équipe technique et/ou de l'équipe encadrante - Liste technique



Focus mesure 2 : Transition climatique – bilan carbone et formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Réalisation du bilan empreinte carbone prévisionnel et définitif du projet soutenu	Bilan empreinte carbone prévisionnel et réalisé du projet soutenu, avec l'appui d'un outil d'autodiagnostic agréé.
Niveau 2 -Mise en place de temps de formation sur les enjeux de transition écologique à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Attestation de formation (valable 3 ans)
Niveau 3 -Établir la stratégie bas carbone de la société de production en intégrant les empreintes carbone de l'ensemble des projets de nature comparable	Empreinte carbone de la société de production intégrant tous les projets engagés dans la démarche du présent référentiel (cf. liste des projets précisés au critère précédent). Stratégie bas carbone de la société de production

Commission régionale du film

Maëlys Gosset

Toutes les informations à
retrouver sur le site ALCA :

[Commission régionale du film
de la Région Nouvelle-Aquitaine](#)

[Les bureaux d'accueil des
tournages départementaux de la
région Nouvelle-Aquitaine](#)





Des outils

- [Page dédiée fonds de soutien \(règlement, fiches, calendrier, liste experts, formulaires de dépôt...\)](#)
- [Scénariothèque](#)
- [Annuaire professionnels](#)
- Réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
- [Agenda des manifestations régionales](#)
- [Catalogue de films soutenus](#)
- Formations
- Lettre d'information
- [Interview et articles sur des œuvres soutenues...](#)

Pour aller plus loin:

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>

**TEMPS D'ÉCHANGE
QUESTIONS/
RÉPONSES**



Contacts



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nathalie Brémont

Chargée de mission Fonds de soutien Long métrage

06 28 50 48 25

nathalie.bremont@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Eve-Anne BARRE

Assistante coordination - Fonds de soutien

05 47 50 10 23

eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Maëlys GOSSET

Chargée de mission Commission régionale du film, Attractivité

05 47 50 11 31

maelys.gosset@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

Pierre DA SILVA

Responsable Unité Cinéma et Audiovisuel

Direction de la Culture et du Patrimoine

pierre.dasilva@nouvelle-aquitaine.fr

Valérie FUMET

Chargée de mission Cinéma

Direction de la Culture et du Patrimoine

valerie.fumet@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les questions liées aux éco-socio-conditionnalités

transitions-eco-culture@nouvelle-aquitaine.fr